

Risques pour la santé reliés à l'utilisation des pesticides dans les chambres d'hôtels à l'étranger



Vigie en santé des voyageurs

17 février 2016
Volume 17 numéro 2

Contexte

Depuis plusieurs années, une recrudescence des punaises de lit a été observée à travers le monde et les hôtels en sont particulièrement affectés. Les punaises sont une nuisance mais ne sont pas connues pour transmettre de maladies. Cependant, l'utilisation de pesticides pour contrôler ces insectes peut présenter, dans certains cas, un risque pour la santé. Les pesticides homologués pour lutter contre les punaises de lits sont généralement sans risque important mais il arrive que dans certains pays, notamment en Asie, des produits dangereux illégaux soient utilisés dans les chambres d'hôtel. Plusieurs cas de problèmes de santé graves et même de décès ont été répertoriés au cours des dernières années chez des voyageurs, possiblement en lien avec une exposition à ces produits.

Recommandations

Le CCQSV recommande aux intervenants en santé-voyage d'informer les voyageurs de ces précautions, surtout s'ils prévoient séjourner en-dehors des circuits touristiques habituels :

1) **Inspection de la chambre** : la première chose à faire lorsqu'on prend possession d'une chambre d'hôtel consiste à inspecter la chambre, notamment le lit, afin de détecter des traces de punaises (insectes vivants, cadavres, œufs, excréments, trace de sang). La présence de ces insectes peut être un indicateur de l'utilisation potentielle de pesticides.

- Une inspection méticuleuse des coutures et des replis du matelas permet normalement de confirmer la présence des insectes.
- La découverte d'insectes morts indique généralement qu'un traitement a été effectué et incite encore plus à la prudence.
- La présence d'insectes vivants indique qu'aucun traitement n'a été fait récemment mais il ne faut pas négliger que les responsables de l'hôtel pourraient faire traiter la chambre en l'absence des clients.
- La présence de poudre à proximité des murs ou sur le lit, la présence de pastilles (pellets) sous ou entre les matelas ou sous les meubles peut indiquer que des pesticides dangereux ont été utilisés.

2) **Apparition de symptômes inhabituels** : même si tous les pesticides ne sont pas dangereux pour les humains, il est généralement impossible de savoir quels types de produits ont été utilisés. Les voyageurs doivent surveiller l'apparition de symptômes inhabituels, en particulier s'ils surviennent rapidement après l'entrée dans la chambre, tels que :

- Une faiblesse, des vomissements, des maux de tête, un serrement de la poitrine, des douleurs abdominales, peuvent indiquer une exposition à des pesticides toxiques;
- D'autres symptômes comme une diarrhée, des difficultés respiratoires, des fasciculations musculaires (paupières, lèvres et langue), et des tremblements doivent également être pris au sérieux.

Devant toutes ces situations, et surtout si plus d'une personne était incommodée, il ne faut pas demeurer dans la chambre, mais plutôt rechercher une chambre dans un autre hôtel.

Suite en page 2 ...

Recommandations (suite...)

Bien que les cas d'intoxications soient rares, la prudence est de rigueur dans certains pays où les normes de contrôles parasitaires peuvent parfois être douteuses. En cas de doute, le Centre antipoison du Québec est également disponible pour les Québécois en voyage. Pour avoir accès au service à partir d'un autre pays, il faut utiliser la ligne locale (**418-656-8090**) plutôt que la ligne partenaire accessible partout au Québec (1-800-463-5060).

Sources

Center for Disease Control and Prevention (CDC). Acute Illnesses Associated With Insecticides Used to Control Bed Bugs – Seven States, 2003-2010. Morbidity and Mortality Report. Weekly/Vol.60/No.37/ September 23, 2011.

Perron S., King N., Lajoie L., Jacques L., 2010. Les punaises de lit, retour vers le futur. Bulletin d'information en santé environnementale – Janvier 2010. <https://www.inspq.qc.ca/bise/les-punaises-de-lit-retour-vers-le-futur>

Ville de Montréal, Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal., 2011. Les punaises de lit : mieux les connaître pour mieux les combattre. Guide pratique à l'intention des propriétaires, exploitants et gestionnaires d'immeubles. http://lespunaisedelit.info/pls/portal/docs/page/punaises_fr/media/documents/brochure_Punaisesde_lit_francais_web.pdf

Roberts J.R. and J. Routt Reigart. 2013. (US. EPA). (2013). Recognition and management of pesticides poisonings. 6th edition. US. Environmental Protection Agency <http://www.epa.gov/pesticide-worker-safety/recognition-and-management-pesticide-poisonings>

Vigie en santé des voyageurs

Volume 17, numéro 2

RÉDACTEURS

Onil Samuel, toxicologue
Institut national de santé publique du Québec

Jean-François Desrosiers M.D.
Institut national de santé publique du Québec

Yen-Giang Bui, M.D.
Institut national de santé publique du Québec

POUR LE COMITÉ CONSULTATIF QUÉBÉCOIS SUR LA SANTÉ DES VOYAGEURS (CCQSV)

Yen-Giang Bui
Médecin conseil
Institut national de santé publique
du Québec

Jean-François Desrosiers, Président
Médecin conseil
Institut national de santé publique
du Québec

Suzanne Gagnon
Médecin conseil
Institut national de santé publique
du Québec

Michel Landry
Médecin conseil
Institut national de santé publique du
Québec

Villayvong Loungnarath
Microbiologiste-infectiologue
CHU de Québec

Nancy Lyons
Infirmière clinicienne
Clinique santé-voyage du CSSS Champlain
Charles-Lemoyne

Anick Poitras
Médecin conseil
Institut national de santé publique du
Québec

Isabelle Samson
Médecin conseil
Institut national de santé publique du
Québec

Claudette Viens
Médecin conseil
Direction de la santé publique du
CIUSSS de la Côte Nord

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : <http://www.inspq.qc.ca>.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à : droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca.

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

©Gouvernement du Québec (2016)

